



EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 15 novembre 2007

Membres présents :

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : Mme AVENA et M. BOURNY

M. Gilbert MENUT, M. Michel BACHELARD, M. Pierre PRIBETICH, M. Jean-Patrick MASSON, Mme Colette POPARD, M. Michel JULIEN, M. Jacques FOUILLOT, M. Guy GILLOT, M. Didier MARTIN, M. Bernard RETY, M. Gérard LABORIER, M. Patrick SAUNIE, M. Jean-Claude DOUHAI, M. Yves BERTELOOT, M. André GERVAIS, M. Patrick MOREAU, M. Philippe CARBONNEL, M. Jean-Pierre DUBOIS, M. Hervé BRUYERE, M. François-André ALLAERT, Mme Janine BESSIS, Mme Jacqueline GARRET-RICHARD, M. Alain MARCHAND, M. Jacques DANIERE, M. Claude PINON, M. Georges MAGLICA, M. Jean-Pierre BOUHELIER, Mme Elisabeth BIOT, M. Patrick AUDARD, M. Jean-Jacques BERNARD, M. François NOWOTNY, Mme Christine MASSU, M. Paul LECHAPT, Mme Marie-Françoise PETEL, M. Claude PICARD, Mme Joëlle LEMOUZY, M. Mohammed IZIMER, Mme Hélène ROY, Mme Christine DURNERIN, Mme Sylviane FLAMENT, Mme Catherine HERVIEU, Mme Lê Chinh AVENA, M. Jean-Pierre SOUMIER, M. Pierre PETITJEAN, Mme Claude-Anne DARCIAUX, Mme Nicole MOSSON, Mme Claudette BLIGNY, M. Nicolas BOURNY, M. Jean-François GONDELLIER, M. Bernard OBRIOT, M. Jacques PILLIEN, M. Bernard BARBEY, M. Jean-Paul HESSE, M. Rémi DETANG, M. Jean-François DODET, M. Philippe BELLEVILLE., M. Norbert CHEVIGNY, M. Christian PARIS, Mme Christiane COLOMBET.

Membres absents :

M. François REBSAMEN, M. Rémi DELATTE, M. Gérard DUPIRE, Mlle Badiaâ MASLOUHI, M. Louis LAURENT, M. Stéphan CLAUDET, M. Gaston FOUCHERES, M. Mohamed BEKHTAOUI, M. François BRIOT, M. Jean-Marc NUDANT, M. Jean ESMONIN pouvoir à M. Patrick AUDARD, M. Patrick CHAPUIS pouvoir à M. Gilbert MENUT, M. Jean-François DESVIGNES pouvoir à M. Jean-Claude DOUHAI, M. Jean-Pierre GILLOT pouvoir à M. Didier MARTIN, Mme Françoise MANSAT pouvoir à M. Jacques DANIERE, Mme Marie-Christine DELEBARRE pouvoir à M. Jean-Patrick MASSON, M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Paul ROIZOT, M. Jean PERRIN pouvoir à M. François NOWOTNY, Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Guy GILLOT, M. Alain MILLOT pouvoir à M. Pierre PRIBETICH, Mme Myriam BERNARD pouvoir à Mme Colette POPARD, M. Paul ROIZOT pouvoir à M. Bernard BARBEY, M. Jean-Louis JOLY pouvoir à M. Bernard RETY.

OBJET : HABITAT ET LOGEMENT - Habitat à loyer modéré - Résidence Internationale Etudiante (R.I.E.) : demandes de subventions relatives au projet global d'extension et de réhabilitation

Le projet d'extension de la Résidence Internationale Etudiante (RIE), située dans le quartier Montmuzard à Dijon, a bénéficié en 2006 de 50 agréments PLS (pour 100 logements : 90 T1, 8 T2 et 2 T3) au titre de la délégation des aides à la pierre du Grand Dijon.

Cette extension relève d'une opération globale comprenant également la réhabilitation du bâti existant disposant de 307 chambres réparties dans trois bâtiments. Sa maîtrise d'ouvrage est assurée par l'OPAC de Dijon, propriétaire du bâti et du foncier.

Un tel projet s'inscrit dans la dynamique de renforcement de l'attractivité universitaire et d'enseignement supérieur de l'agglomération dijonnaise. Il répond à la stratégie d'ouverture à l'international de l'Université de Bourgogne qui vise à doubler le nombre d'étudiants étrangers accueillis à Dijon dans les 5 à 8 prochaines années.

Cette résidence est gérée par l'Association pour l'Accueil et la Formation des Etudiants Etrangers en Bourgogne (AFEB) qui participe étroitement au développement international de l'Université de Bourgogne par l'activité de son Centre International d'Etudes Françaises.

L'équipement actuel est obsolète et ne répond plus aux normes d'habitabilité. La réhabilitation va porter sur d'importantes interventions permettant la mise en conformité, l'amélioration du confort de l'hébergement (avec notamment l'individualisation des sanitaires par cabine tri-fonction) et de la qualité de l'accueil (restructuration du hall, de la cafeteria, des bureaux, ...).

Le coût total de l'opération a été estimé à 10 212 073 € TTC. réparti comme suit :

- 5 332 073 € TTC pour la construction des 100 nouveaux logements,
- 4 880 000 € TTC au titre de la réhabilitation du bâtiment existant.

Dans le cadre du financement de cette opération, le Grand Dijon et la Région sont sollicités respectivement à hauteur de 1 303 234 € et de 2 800 000 € ; ces concours financiers représentant 12,8 % et 27,4 % du coût prévisionnel total de l'opération et seraient sollicités sur les trois exercices budgétaires 2007, 2008 et 2009.

Le Conseil Régional a d'ores et déjà délibéré en juin 2007 pour accorder son soutien au programme de réhabilitation et présentera la demande de cofinancement pour la construction en janvier 2008.

L'OPAC de Dijon procédera par ailleurs à la mobilisation d'emprunts auprès de la Caisse des Dépôts et du CILCO.

L'Université de Bourgogne a également saisi le Conseil Général afin de mobiliser sa participation financière, notamment au niveau de la connexion Internet et de l'équipement en mobilier de l'ensemble des chambres réhabilités et des nouveaux logements.

Il est précisé que sont à l'étude l'installation d'une chaufferie bois et d'un dispositif « Eau chaude sanitaire solaire ».

Vu l'avis du Bureau,

**LE CONSEIL,
après en avoir délibéré,
DÉCIDE**

- **d'accorder** à l'OPAC de Dijon, pour l'opération d'extension et de réhabilitation de la Résidence Internationale Etudiante (RIE) un montant total de subventions de 1 303 234 €, se décomposant comme suit : 308 234 € au titre du programme d'extension (création de 100 nouveaux logements) et 995 000 € pour la réhabilitation de l'équipement représentant respectivement 5,8 % et 20,4 % des coûts prévisionnels de travaux ;

- **de dire** que la dépense correspondante sera prélevée sur les exercices budgétaires 2007, 2008 et 2009 ;

- **d'autoriser** le Président à signer avec l'OPAC de Dijon la convention financière relative à la mobilisation de ces soutiens financiers ainsi que tout acte utile nécessaire à l'exécution de cette décision.

19 NOV 2007
Pour extrait conforme,

Le Président

Publié le

19 NOV 2007

Déposé en Préfecture le

